

II

*L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada au Secrétaire
d'État aux Affaires extérieures*

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS

OTTAWA (Ontario), Canada

le 17 janvier 1957

N° 178

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° 13 du 16 janvier 1957, qui propose certaines conditions auxquelles le Gouvernement canadien permettra l'utilisation du chemin de traverse de Haines par l'Armée des États-Unis pour l'entretien du pipeline Haines-Fairbanks durant l'hiver.

Je suis heureux de vous faire connaître que le Gouvernement des États-Unis agréé les conditions énoncées dans votre Note.

Mon Gouvernement consent en outre à ce que, selon votre proposition, votre Note et la présente réponse constituent un accord entrant en vigueur aujourd'hui même entre les deux Gouvernements.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

LIVINGSTON T. MERCHANT

A Son Excellence

l'honorable Lester B. Pearson

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Ottawa

Accord entre le CANADA et le
ROYAUME-UNI

Signé à Ottawa le 6 mars 1957

En vigueur le 29 avril 1957